

Question orale, séance du Parlement du 30 octobre 2019

Géothermie et assurance pour les bâtiments

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues,

Plusieurs propriétaires de bâtiments à proximité du lieu choisi pour le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne se sont inquiétés de la perte de valeur de leur bien immobilier en cas de secousses sismiques provoquées par cette géothermie profonde si le projet devait se réaliser.

Il est évident que la valeur des bâtiments touchés serait nettement revue à la baisse et le possible classement de la région comme zone à risque en cas de problèmes sismiques ferait encore baisser la valeur de ces bâtiments.

Les banques dans lesquelles les riverains ont leur crédit hypothécaire ont répondu que c'était aux propriétaires de s'assurer contre ces risques. Le problème est que ces propriétaires n'ont trouvé aucune assurance pour assurer ces risques.

Le danger est qu'en cas de réalisation de ce projet et si un incident survient, il est possible que ce soient les propriétaires de maisons endommagées qui fassent les frais de la grande perte de valeur de leur bâtiment. Et il n'est pas sûr que la somme assurée par les promoteurs suffise.

D'où ma question : comment le Gouvernement apprécie-t-il cette situation problématique pour de nombreux propriétaires de Haute-Sorne ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Fabrice Macquat, député-suppléant du groupe socialiste